ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 77165

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de l'enseignement de la douleur chronique. Alors que les premiers diplômes universitaires de prise en charge de la douleur ont vu le jour dès 1985 et qu'en 2007 a été créé un diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) commun médecine de la douleur-médecine palliative, on constate néanmoins que cette activité d'enseignement demeure précaire car, d'une part, elle repose principalement sur le volontariat de praticiens hospitaliers travaillant dans ce secteur et car, d'autre part, elle est liée à la démographie médicale. C'est pourquoi le projet de nomination pour 2010 de trois professeurs associés sur la thématique médecine palliative en cours d'élaboration au sein de votre ministère semble très attendu à la condition qu'il opère une répartition équilibrée des postes entre ces deux spécialités. Aussi lui demande-t-elle de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement dans ce domaine, sachant que 30 % de nos concitoyens souffrent de douleurs chroniques.

Texte de la réponse

Pour permettre l'encadrement des étudiants inscrits dans le nouveau diplôme médecine de la douleur-médecine palliative, la ministre de l'enseignement supérieur a procédé à la création au titre de l'année 2010 de cinq emplois de professeur associé destinés à recruter des praticiens hospitaliers fortement impliqués dans ces domaines. Cinq dossiers ont été examinés par le CNU des disciplines médicales et ont reçu un avis favorable. Trois enseignants associés ont donc été nommés dans la discipline thérapeutique au titre des soins palliatifs dans les UFR de médecine de Besançon, Lyon et Toulouse et deux au titre du traitement de la douleur dans les UFR de Nancy et Paris-VII par décret du Président de la République en date du 3 août 2010, publié au Journal officiel du 5 août 2010. Pour l'année 2011, les UFR de médecine ont été incitées à tenir compte de cette nouvelle filière dans leurs prévisions de recrutements d'enseignants titulaires. D'autre part, la mesure de recrutement d'enseignants associés devrait être poursuivie pour 2011. À cette fin, les UFR recevront des recommandations en début d'année pour présenter des dossiers de qualité tant au niveau de la recherche qu'en matière d'enseignement afin qu'ils puissent faire l'objet d'un examen par le CNU en sa session d'avril.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont
Circonscription : Haute-Vienne (3e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 77165
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE77165

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 décembre 2010
Question publiée le : 20 avril 2010, page 4404
Réponse publiée le : 28 décembre 2010, page 14013